



**CAHIER DE CHARGE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS
INFORMATIQUES AU PROFIT DE L'ANPR DANS
LE CADRE DU PROJET "*INCUBATOR FOR INNOVATION AND
TECHNOLOGICAL TRANSFER IN THE MEDITERRANEAN - INTECMED*"
CODE B_A.2.1_0063 CO-FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE**

CONSULTATION N° 08/2023



I-CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 : OBJET ET CONSISTANCE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'équipements bureautiques détaillée au cahier des clauses techniques particulières selon le tableau suivant :

Ordre	Désignation	Quantité
1	ORDINATEURS DE BUREAU	5
2	ORDINATEURS PORTABLES	5
3	WEBCAM 4K UHD	1
4	SCANNER A4 AVEC CHARGEUR AUTOMATIQUE	3
5	TELEVISEUR SMART	1
6	ECRAN DE PROJECTION	2
7	TABLETTE	1
8	DATASHOW	2

1.2 Consistance du marché

La présente consultation est composée de 07 articles.

Le soumissionnaire a liberté de participer à un ou plusieurs articles objet de la présente consultation. Le nombre maximum des articles pouvant être attribués à un même soumissionnaire n'est pas limité.

Cette consultation sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement pour chaque article.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à cette consultation les entreprises capables d'honorer leurs engagements et présentant les garanties et capacités nécessaires tant sur le plan professionnel que technique et financier en vue de la bonne exécution de leurs obligations.

Les Entreprises en état de faillite ne sont pas admises à soumissionner.

ARTICLE 3 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissions ou offres doivent être établies conformément aux modèles présentés dans les cahiers des charges et signées par les candidats qui les présentent directement ou par leurs mandataires dûment habilités.

Du seul fait de l'envoi ou dépôt de leurs offres, les soumissionnaires sont censés avoir recueilli, par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité, tout renseignement jugé par eux nécessaire à la présentation

de leurs offres et à la parfaite exécution de leurs obligations.

Le soumissionnaire est lié par son offre du seul fait de son envoi. Il ne peut ni la modifier, ni la remplacer, ni l'annuler. Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par l'ANPR.

ARTICLE 4 : ENVOI DE DOCUMENTS

- Les offres doivent parvenir à l'ANPR sous plis fermés, et ce par courrier recommandé ou par Rapid-post ou remis directement au Bureau d'Ordre à l'adresse suivante :

**L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique
Rue Danton & Chaabene Bhourri N°11, Lafayette Tunis 1002, Tunisie**

Portant uniquement la mention suivante :

« À ne pas ouvrir »

**CONSULTATION N°08/2023 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
POUR LE COMPTE DU PROJET "INCUBATOR FOR INNOVATION AND TECHNOLOGICAL
TRANSFER IN THE MEDITERRANEAN - INTECMED" CODE B_A.2.1_0063**

Au plus tard le 05/04/2023 à 12h00.

Les offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas prises en considération.

ARTICLE 5 : CONTENU DE L'OFFRE

5.1 Documents administratifs :

-  La présente consultation signée et paraphée par le soumissionnaire portant la mention lu et approuvé,
-  Une fiche de renseignements généraux (Annexe 1)
-  La soumission (Annexe 2)
-  Engagement A Assurer Un Service Après-Vente (Annexe 4)

5.2 Documents techniques :

L'offre technique du soumissionnaire doit être constituée des documents suivants :

-  Le formulaire de réponse
-  Les fiches techniques et prospectus de chaque article en langue française offre technique avec prospectus détaillés (caractéristiques techniques + photos)

5.3 Documents financiers

-  Le soumissionnaire doit déposer le bordereau des prix-détail estimatif conformément au modèle en (Annexe 3)

ARTICLE 7 : PRIX

La consultation qui découlerait de la présente consultation est un marché à prix unitaires. Le soumissionnaire doit proposer des prix fermes et non révisables.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucune indemnisation pour variation des conditions économiques jusqu'à la livraison complète de tous les équipements.

Les prix doivent être présentés conformément au bordereau des prix - détail estimatif en Annexe

Les équipements sont non soumis à la TVA. Une attestation d'exonération et un Bon de commande exonéré valables seront livrés au fournisseur retenu.

ARTICLE 8 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Les soumissionnaires ne peuvent, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et conditions de l'offre.

ARTICLE 9 : DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée pour le **05/04/2023 à 12h00**.

A cette date, les documents reçus ne seront pas acceptés s'ils sont reçus après la date limite précitée. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR fait foi.

ARTICLE 10 : OUVERTURE DES OFFRES

La commission d'ouverture des offres peut, éventuellement, inviter par écrit les soumissionnaires à fournir les documents manquants exigés, y compris les pièces administratives, pour compléter les documents de leurs offres dans un délai prescrit, sous peine d'élimination de leurs offres.

La commission d'ouverture des offres procède au rejet d'office dans les cas suivants :

-  La non-présentation de l'un des documents (Annexe 2 et Annexe 3) lors de l'ouverture des plis des offres financières
-  Les offres reçues hors délais

ARTICLE 11 : EVALUATION DES OFFRES

11.1 Vérification et classement des offres

L'ANPR procédera dans une première étape à la vérification, outre des documents administratifs, de la validité des documents constitutifs des offres financières, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant.

En cas de discordance entre les données du bordereau des prix - détail estimatif et les données de la lettre de soumission, les données des prix unitaires indiqués en toutes lettres sur le bordereau des prix sont tenues pour bonnes, et les indications contraires, aussi bien que les erreurs matérielles dans les opérations, seront rectifiées d'office pour établir le montant réel de l'offre.

L'ANPR procédera ensuite au classement de toutes les offres financières par ordre croissant et ce pour chaque article séparément.

11.2 Dépouillement technique et critères d'évaluation

L'ANPR procédera dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante par article.

Seront éliminées les offres non conformes aux conditions de la consultation ou comportant des réserves non levées par le soumissionnaire dans le délai accordé à ce dernier par L'ANPR **et les offres ne comportant pas les fiches techniques et prospectus des équipements proposés.**

L'offre à retenir doit répondre aux critères suivants :

- ✚ Conforme aux caractéristiques techniques demandées ou propose des caractéristiques meilleures que celles demandées.

Dans le cas contraire, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

ARTICLE 12. ATTRIBUTION DU MARCHE

12.1 Attribution du marché

Cette consultation sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins disant pour chaque article qui est techniquement conforme aux caractéristiques demandées.

ARTICLE 13 : NOTIFICATION DU MARCHE AU SOUMISSIONNAIRE RETENU

Le soumissionnaire retenu provisoirement est informé du résultat de la consultation.

ARTICLE 14 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché qui découlerait de la présente consultation est constitué par les pièces suivantes :

- ✚ Les documents administratifs
- ✚ La soumission qui constitue l'acte d'engagement
- ✚ Le bordereau des prix-détail estimatif.
- ✚ L'offre technique avec prospectus détaillés (caractéristiques techniques + photos)

ARTICLE 15 : MODALITES & TERMES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué selon la modalité et termes suivants : 100 % du montant de chaque expédition, seront payés dans les trente (30) jours contre présentation des documents conformes et exactes.

ARTICLE 16 : DELAI D'EXECUTION & CAS DE FORCE MAJEURE

Le Fournisseur s'engage à livrer la fourniture objet de cette consultation qui découlerait de la présente consultation dans **un délai maximum de 15 jours calendaires.**

Le délai de livraison est compté dès le lendemain de la réception de la notification du marché.

ARTICLE 17 : PENALITES POUR RETARD DANS L'EXECUTION

En cas de retard dans l'exécution de cette consultation par rapport aux délais contractuels, il sera appliqué de plein droit et sans mise en demeure préalable à le fournisseur par jour de retard, une pénalité d'un pour mille (1‰) de la valeur de la fourniture non livrée dans le délai prévu. Cette pénalité est plafonnée à 5 % du montant du marché augmenté le cas échéant du montant de ses avenants.

ARTICLE 18 : DOCUMENTS D'EXPEDITION

Le soumissionnaire retenu doit dans un délai de cinq (5) jours au maximum de la date d'expédition en aviser l'ANPR et lui envoyer les documents suivants :

-  Une facture commerciale dûment signée et établie en quatre (4) exemplaires portant le montant total de l'expédition (en HT portant la mention : **Cette facture est en suspension de la TVA selon l'attestation d'exonération n°....., TVA suspendue est égale à.....**)
-  Le bon de livraison original signé
-  Une copie du bon de commande exonéré
-  Le PV de la réception provisoire signé sans réserve

ARTICLE 19 : GARANTIE TECHNIQUE

19.1 Etendue de la garantie

Malgré la surveillance, les contrôles et les réceptions du matériel, et malgré la réception provisoire des installations, le fournisseur demeure entièrement responsable de la garantie que :

-  Tous les équipements objet de la présente consultation sont exempts de défauts tels que ceux de Fabrication, de matière, de conception et de montage.

Durant la durée de garantie, le fournisseur sera tenu de remplacer gratuitement toutes les parties qui montreraient des défauts de conception, de fabrication ou d'installation et de modifier gratuitement les conditions d'installation qui se seraient révélées insuffisantes au point de vue du rendement, de la sécurité ou de la performance d'exploitation.

Le remplacement sera effectué par le fournisseur (fourniture et main d'œuvre) soit par des pièces neuves livrées sur site, soit par réparation acceptée par l'ANPR et ce dans un délai convenu entre les deux parties.

19.2 Délai de garantie

Les équipements, une fois mis en place **bénéficieront** d'une garantie pour une période d'**un (01) an** à partir de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves correspondantes.

La levée des réserves mineures doit être réalisée dans un délai convenu entre les deux parties, à défaut le délai de garantie ne commencera à courir qu'à partir de la levée de la totalité des réserves.

19.3 Fin du délai de garantie

Le délai de garantie expire, lorsque toutes les anomalies décelées lors des réceptions provisoires et/ou constatées lors de la durée de garantie auront été supprimées, soit 12 mois au moins, à compter de la date de la réception provisoire ou éventuellement du PV de levé des réserves.

ARTICLE 20 : RECEPTION

20.1 Réception provisoire :

A l'issue des essais de réception, il sera établi un PV de réception provisoire qui sera signé par les représentants de l'ANPR et du fournisseur. A la suite d'une réception provisoire prononcée avec réserves, le PV de réception doit indiquer le délai imparti pour lever les réserves. L'ANPR prescrira par ordre de services au fournisseur, toutes réparations ou réfections qu'elle jugera nécessaire. Le fournisseur effectuera ces travaux à ses frais.

ARTICLE 21 : RESILIATION DU MARCHE

Au cas où le fournisseur ne satisfait pas à ses obligations, l'ANPR le met en demeure par lettre recommandée, visant et rappelant le présent article d'y satisfaire dans un délai de dix (15) jours à compter de la date de notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, l'ANPR pourra résilier purement et simplement ou faire exécuter les prestations objet du marché suivant le procédé qu'elle jugera utile aux frais du titulaire du marché qui devra supporter la différence éventuelle entre le montant du marché définitivement accordé à un concurrent et celui de son offre.

A titre indicatif et non limitatif, constituent notamment des manquements :

- ✚ La non-conformité du fournisseur aux dispositions de l'un des articles du marché ;
- ✚ Retard dans la livraison ayant donné lieu à l'application du plafond des pénalités
- ✚ Faillite du fournisseur ou liquidation de ses biens, sauf à l'ANPR à accepter, s'il y a lieu les offres qui peuvent être faites par les héritiers, les créanciers ou le liquidateur pour la continuation du marché.
- ✚ Le non-respect des engagements objet de sa déclaration sur l'honneur de ne pas faire lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons, ou des présents, en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

ARTICLE 22: REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de survenance d'un litige et faute d'arrangement à l'amiable entre les deux parties, le litige sera résolu par les tribunaux de Tunis auxquels compétence exclusive est attribuée.

Lu & accepté par

Le Soumissionnaire soussigné
(Signature & caché
commercial) Date



II-CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DEMANDEES

FORMULAIRE DE REPONSE

ARTICLE 01 : ORDINATEURS DE BUREAU

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Origine de fabrication Marque/Modèle	A préciser A préciser	
Type	All-In-One	
Processeur Type Taille cache Fréquence d'horloge	Architecture 64 bits 12 MO Jusqu'à 3.5 GHz	
Carte Mère Nombre de ports USB 2.0	au moins 04 ports	
Mémoire Centrale Capacité RAM proposée Extensibilité mémoire Nombre de slots mémoire libre	8 Go Oui 1	
Disque Dur Capacité du disque	500 Go SSD	
Carte Graphique Type carte graphique	carte graphique Intégrée	
Écran Type Taille Résolution	Plat 21.5" 1366 x 768 pixels Oui	

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Conformité aux Normes (MPRII, Energy Star, etc, ..)		
Kit Multimédia Carte son Hauts parleurs	Intégrée Des hauts parleurs intégrés	
Connectivité	WIFI intégré	
Clavier	Azerty bilingue Arabe /Latin, USB, caractères gravés. (de même marque que l'ordinateur)	
Souris	USB Optique avec roulette (de même marque que l'ordinateur)	
Système d'exploitation	Microsoft Windows 11 Professionnel 64 bits Français Original installé et fournis avec Licence.	
Pilotes et documentation.	CD des pilotes fournis pour tout système d'exploitation Documentation fournie.	
Certification et conformité aux normes (certificats à fournir pour l'unité centrale et de l'écran qui doivent être de même marque)	ISO9001: 2015	
Garantie	1 an	

ARTICLE 02 : ORDINATEURS PORTABLES

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Origine de fabrication	A préciser	
Marque/Modèle	A préciser	
Processeur	Intel	
Type	Processeur: Intel Core i7-1165G7 Nom de code du processeur: Tiger Lake UP3	
Fréquence	Fréquence turbo max.: 4.7 GHz	
Taille cache		
Mémoire Centrale	Mémoire vive (RAM) : 8 Go	
Type de mémoire	Type de RAM : LPDDR4X	
Capacité RAM proposée	Fréquence mémoire : 4 267 MHz	
Disque Dur	SSD	
Capacité et type du disque	Capacité du SSD : 512 Go	
Écran	FHD	
Taille et type	Taille de l'écran : 13.3 Pouces Résolution de l'écran : 1920 x 1080 pixels Technologie d'affichage: Full HD Format d'image: 16 Luminosité: 250 cd/m ²	
Carte Graphique	Carte graphique : Intel Iris Xe	
Mémoire graphique		

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Kit Multimédia Hauts parleurs et micro Carte son Graveur DVD Webcam		
Interfaces : Réseau USB	Communication : Wi-Fi, Bluetooth Autonomie de la batterie : 13.5 Bloc d'alimentation : 65 W	
Clavier		
Système d'exploitation	Système d'exploitation : Windows 10 Professionnel	
Pilotes et documentation et divers.	CD des pilotes fournis pour tout système d'exploitation Documentation fournie. Sacoche originale (de même marque que l'ordinateur portable).	
Certification et conformité aux normes	ISO9001: 2015	
Couleur :	Gris	
Numéro du modèle de l'article :	HMY94	
Garantie	1 an	

ARTICLE 03 : WEBCAM 4K UHD

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Origine de fabrication Marque/Modèle	A préciser A préciser	
Type	Ultra HD 4K	
Technologie de connectivité :	Filaire	
Résolution Vidéos	4k (3840x2160)	
Interfaces standard	USB 3.0	

ARTICLE 04 : SCANNER A4 AVEC CHARGEUR AUTOMATIQUE

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Marque et modèle.	A préciser	
Type du scanner.	Scanner à Défilement	
Type de document pris en charge.	Papier ordinaire A4	
Copie recto-verso automatique.	Oui	
Type de chargeur de document.	Chargement automatique	
Capacité chargeur automatique.	50 feuilles	
Type d'entrée.	Couleur	
Niveaux de gris.	256 niveaux de gris 16,7 millions de couleurs	
Résolution optique.	600 dpi	

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Vitesse de numérisation de documents (noir et blanc et couleur).	25 ppm	
Taux d'utilisation.	100 pages par jour	
Type d'interface.	USB 2.0	
Logiciels fournis.	Logiciel de numérisation ainsi que Pilotes (sur CD) pour tout type de système d'exploitation à fournir.	
Autres	Câbles et documentation à fournir	
Certification et conformité aux normes	ISO9001 version 2015	
Garantie	1 an	

ARTICLE 05 : TELEVISEUR SMART

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Origine de fabrication	A préciser	
Marque/Modèle	A préciser	
Type	UHD 4K Smart	
Design	Sans cadre	
Processeur		
Type	Crystal 4K	
Résolution de l'écran	3840 × 2160 pixels	
Taille et type de l'écran	65 Pouces	
Hauts parleurs	20 Watts	
Connectivité	Wi-Fi Direct, Bluetooth	
Connecteurs:	2 x HDMI, 1 x USB, 1 x Ethernet, 1 x Entrée RF, 1 x Sortie audio numérique	
Système d'exploitation	Android 11 ou plus	
Documentation.	Documentation fournie.	
Certification et conformité aux normes (certificats à fournir pour l'unité centrale et de l'écran qui doivent être de même marque)	ISO9001: 2015	
Garantie	1 an	

ARTICLE 06 : ECRAN DE PROJECTION

Caractéristiques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Origine de fabrication Marque/Modèle	A préciser A préciser	
Type	Ecran de projection Mural Electrique Telon Avec commande – Taille de l'écran: 240 x 150cm – Type d'écran : Electrique Mural - Fixation murale - Couleur de l'écran: Blanc	
Documentation.		
Certification et conformité aux normes (certificats à fournir)		
Garantie	1 an	

ARTICLE 07 : TABLETTE

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Systeme D'exploitation	Androïd 11 ou plus	
Fréquence, Processeur	2 GHz, 8 cœurs	
Memoire (Ram)	4 Go	
Memoire De Stockage	128 Go	
Taille De L'ecran	10,5 Pouces	

Type de l'affichage de l'Ecran	IPS HD	
Résolution Ecran	1920 x 1200 pixels	
ECRAN TACTILE	Oui	
APPAREIL PHOTO	8 Mégapixels	
CONNECTIVITE SANS-FIL	Wi-Fi; Bluetooth 5.0	
Etui de protection	La tablette doit être fournie avec un étui et un film de protection.	
Chargeur	Doit être fournie avec chargeur original.	
Batterie	7000 mAh	
GARANTIE	1 an	

ARTICLE 07 : DATASHOW

Caractéristiques Techniques	Caractéristiques minimales exigées	Valeurs proposées par le soumissionnaire
Marque /modèle	A préciser	
Technologie de projection	3LCD	
Format d'image	16:9	
Luminosité	>=3000 lumens	
Niveau sonore	>=35 dB	

Connecteurs	USB, VGA, HDMI, RCA	
Durée de vie de la lampe	>=6000 heures	
Taille de Projection	>=30-300 pouces	
Support	Support mural ajustable jusqu'a 120cm	
Accessoires inclus:	Sacoche, capuchon d'objectif (cache lentille)	
	Commande + piles	
	Câble VGA (10 m)	
	Câble HDMI (10 m)	
	Manuel d'utilisation	
Support de vidéo projecteur	Orientable et inclinable Longueur réglable : 25-33 cm Orientable : 360° Inclinable : +/-30° Charge maxi : 15 Kg Distance / mur : Ajustable 25-33 cm Diamètre de fixation : Position des trous de fixation du vidéoprojecteur : 10cm min- 30cm max Passage des câbles : Oui	
Garantie	1 an	

Annexe 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom ou raison sociale :

Adresse/Siège Social :

Téléphone :

Fax :

Adresse email :

Matricule Fiscale :

Numéro du compte bancaire:

Banque :

Inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°

Personne, bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom et prénom)

.....

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 2 : SOUMISSION

Je soussigné

..... agissant en vertu des
pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société

Adhérent à la CNSS N° Enregistrée au
Registre national des entreprises sous le N° faisant
élection de domicile à

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation N°04/2021 relative à « l'acquisition
d'équipements audiovisuels pour le compte du projet INTECMED » CODE B_A.2.1_0063 .

M'engage et me soumet à exécuter les dites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant
les prix fermes et non révisables établis par moi-même pour chaque unité dans les formulaires des prix
après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des
acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations prévues à la présente consultation et dans
les délais présents.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de quatre-vingt-dix jours (60) à
partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

M'engage à reconnaître que l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique » n'est pas
tenu de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer la
consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait. Déclare que sous
peine de réalisation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle
j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le
coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à le

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 3 : PRIX-DETAIL ESTIMATIF

N°	Désignation	Q.	P.U HT	Total HT	TVA	TOTAL TTC
1	ORDINATEURS DE BUREAU	5				
2	ORDINATEURS PORTABLES	5				
3	WEBCAM 4K UHD	1				
4	SCANNER A4 AVEC CHARGEUR AUTOMATIQUE	3				
5	TELEVISEUR SMART	1				
6	ECRAN DE PROJECTION	2				
7	TABLETTE	1				
					Total HT	
					TVA	
					TOTAL TTC	

Montant Total Toutes Taxes Comprises en toutes lettres

.....

Fait à le.....

Signature et cachet du soumissionnaire

Annexe 4 : ENGAGEMENT A ASSURER UN SERVICE APRES-VENTE

Je soussigné _____ m'engage par la
présente en ma qualité de _____ de la Société
.....à assurer un service après-vente concernant l'appel à consultation
n°08/2023 relatif à L'Acquisition de matériels informatiques au profit de l'Agence nationale de la promotion de
la recherche scientifique dans le cadre du projet INTECMED.

Fait àle.....

(Signature et cachet du soumissionnaire)